

Le 17 octobre 2019

**Lubrizol : La Région Normandie soutient les commerçants et artisans normands en difficulté**

**La Région Normandie a décidé d’accompagner les artisans et les commerçants de proximité dont l’activité a été impactée par l’incendie de l’usine Lubrizol à Rouen classée SEVESO seuil haut. La commission permanente a délibéré en ce sens, aujourd’hui, en actant la création d’une poche de garantie abondée spécifiquement dans le cadre du fond commun constitué en 2018 par la Région et la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d’Investissements (SIAGI). La Région pourra apporter jusqu’à 100 000 euros à cette poche de garantie.**

*«  La Région Normandie a décidé de prendre ses responsabilités en proposant en commission permanente ce dispositif de garantie pour soutenir les commerçants et artisans, notamment dans les domaines de l’hôtellerie et de la restauration, qui ont beaucoup souffert de l’accident industriel qui a ébranlé Rouen et ses alentours »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

Tout comme elle l’avait fait pour soulager les tensions de trésorerie des commerçants et des artisans de Normandie impactés par le mouvement des « Gilets jaunes », la Région a décidé de réactiver le fond commun créé en 2018 avec la SIAGI, à travers la création d’une poche de garantie spécifique pour les commerçants et artisans situés sur le territoire de la Métropole de Rouen ainsi que ceux situés dans la zone définie par les arrêtés préfectoraux du 28 septembre et 2 octobre 2019.

Cette co-garantie Région-SIAGI sur les crédits sollicités par les artisans et commerçants auprès des banques pourra être actionnée sur les deux volets suivants :

* Le réaménagement de dossiers existants déjà garantis avec un report ou le gel d’échéances (6 mois maximum) dans le cas d’une baisse avérée de chiffre d’affaires.
* La mise en place de nouveaux crédits de trésorerie pour les sociétés. Les crédits inférieurs à 150 000 euros pourront être couverts avec une quotité de risque comprise entre 30 % et 70 % avec l’abondement de la Région.

Les artisans et commerçants ont trois mois à compter d’aujourd’hui pour déposer leur dossier auprès de la SIAGI.

En complément, les artisans et commerçants pourront solliciter les différents dispositifs d’aide de la Région tels que :

* Le dispositif Croissance TPE Normandie qui permet aux TPE de plus de 3 ans et comptant au minimum trois salariés d’obtenir de BPI un prêt de 10 000 euros à
50 000 euros, de manière rapide et souple.
* Le dispositif ARME (Anticipation, Redressement et Mutations Economiques) qui s’adresse à toutes les entreprises normandes, quels que soient leur taille, secteur d’activité́ et forme juridique, qui rencontrent des difficultés structurelles ou conjoncturelles.

Pour mémoire, lors de l’Assemblée plénière de la Région Normandie qui s’est tenue à Rouen, lundi 14 octobre, Hervé Morin avait déjà proposé aux élus régionaux de voter une aide exceptionnelle en faveur des exploitations agricoles et piscicoles impactées par l’incendie de l’usine Lubrizol à Rouen. Ouvert du 15 octobre au 29 novembre 2019, ce dispositif consiste en une avance remboursable plafonnée à 10 000 euros par exploitation concernée par les retombées de suies consécutives à un panache de fumée. La Région Normandie débloquera au total 5 millions d’euros à cet effet.

Contact presse :

Charlotte Chanteloup - Tel : 02 31 06 98 96 – 06 42 08 11 68  - charlotte.chanteloup@normandie.fr